

31 jan 2020 -14:18

Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 31 janvier 2020 au 16 rue de la Loi, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Participation belge à l'opération "European Maritime Awareness in the Strait of Hormuz"

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé, dans le cadre de l'opération "*European Maritime Awareness in the Strait of Hormuz*", l'engagement de deux militaires à bord de la frégate néerlandaise "Zr. Ms. De Ruyter" pour une période de 5 mois au total à partir de fin janvier 2020. Ces militaires se succéderont à mi-mandat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Participation de la Défense au "Groupe Aéronaval 2020" avec la frégate BNS LEOPOLD I

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la frégate BNS LEOPOLD I au "Groupe Aéronaval 2020" (GAN20).

La France a demandé à la Défense belge de participer à l'opération GAN20 par la mise en œuvre de la frégate BNS LEOPOLD I, ainsi que de son hélicoptère Alouette III, comme navire d'escorte du 24 février au 24 avril 2020. Au cours de GAN20 le "Charles de Gaulle Carrier Strike Group" mènera des opérations maritimes visant à maintenir et à développer les compétences nécessaires à un engagement dans l'ensemble du spectre des opérations maritimes. Le Conseil des ministres marque son accord sur l'engagement opérationnel de la frégate BNS LEOPOLD I et environ 176 militaires pour escorter le porte-avions français "Charles de Gaulle".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Renouvellement des fonctions de management de l'administrateur général de la Régie des bâtiments

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement des fonctions de management de l'administrateur général de la Régie des bâtiments.

Le mandat actuel de l'administrateur général de la Régie des bâtiments, Laurent Vrijdaghs, se termine le 31 janvier 2020. Le projet d'arrêté royal vise à renouveler son mandat pour une durée de six ans, à partir du 1er février 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Arrangement administratif entre la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni concernant la sécurité dans la circulation ferroviaire Trans-Manche

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un arrangement administratif entre la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni concernant les questions de sûreté relatives aux trains empruntant la liaison fixe Trans-Manche.

Dans le cadre du projet d'extension de l'Eurostar aux Pays-Bas, une révision de l'accord tripartite (BE ,FR et UK) de 1993 concernant la circulation des trains qui empruntent la liaison Trans-Manche et qui porte sur les contrôles aux frontières est en cours. Celle-ci vise notamment à aboutir à un accord quadripartite qui intégrera également les Pays-Bas. L'accord de 1993 prévoit que les questions de sûreté concernant la circulation ferroviaire font l'objet d'accords particuliers. L'objectif de la Belgique est de signer l'accord quadripartite et l'arrangement spécial sur la sûreté à la même date.

Le Conseil des ministres autorise le ministre de la Mobilité à signer l'arrangement administratif. Il marque également son accord sur son application provisoire si la ratification de l'arrangement n'est pas finalisée à temps pour l'entrée en vigueur de la nouvelle liaison ferroviaire entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Arrangement administratif entre le Gouvernement de la république française, le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord concernant les questions de sûreté relatives aux trains empruntant la liaison fixe Trans-Manche

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Mesures d'économie relatives aux spécialités pharmaceutiques - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi qui exécute les mesures d'économie relatives aux spécialités pharmaceutiques, dans le cadre du budget des soins de santé 2020.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, comprend différentes mesures nécessaires dans le domaine du secteur des spécialités pharmaceutiques. Il exécute ainsi les économies prévues dans le cadre du budget des soins de santé 2020.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Modification du nom de la zone de secours "Rivierenland"

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la dénomination légale de la zone de secours "Rivierenland".

Le 6 septembre 2019, le Conseil de la zone de secours "Rivierenland" a décidé de modifier la dénomination légale de la zone en "Brandweerzone Rivierenland". Le projet d'arrêté royal modifie dès lors réglementairement cette dénomination.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 21 janvier 2020. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 février au 2 mars 2020. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Mise à disposition provisoire d'une école en attendant la construction d'une 5e Ecole européenne

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès et du ministre chargé de la Régie des bâtiments et ministre des Affaires européennes Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise à disposition d'une Ecole européenne provisoire en attendant la construction d'une 5e Ecole européenne définitive.

L'État belge s'est engagé envers la Commission européenne à créer des Écoles européennes sur le territoire belge. Afin de répondre à la tendance croissante du nombre d'élèves et dans l'attente d'une 5e Ecole européenne pour 2500 élèves, le Conseil des ministres donne son feu vert pour :

- le lancement d'un marché en *Design, Build & Maintenance* (DBM) pour la réalisation, sur le terrain de l'ancien site de l'OTAN, d'un accueil provisoire de 1500 élèves
- la mise en place d'un groupe de travail afin d'évaluer les besoins futurs des écoles européennes pour suivre l'évolution du nombre d'élèves dans chaque école européenne

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Siegchild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
siegchild.lacoere@just.fgov.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Adaptation du montant de l'indemnité de déplacement

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit une adaptation du montant de l'indemnité de déplacement.

Ce projet d'arrêté royal prévoit l'adaptation du montant de l'indemnité de déplacement de 0,1316 euros à 0,1579 euros par kilomètre. Le montant maximum actuel est d'application depuis le 1er janvier 2009. Les partenaires sociaux proposent une augmentation de 20% qui est justifiable en premier lieu comme une adaptation à l'accroissement du coût de la vie. Depuis la fin de 2008, les indices de santé et des prix à la consommation ont évolué d'un même pourcentage (respectivement 18,41% et 19,86%). L'indemnité de déplacement est exonérée de cotisations sociales.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 19, § 2, 4°, c), de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Égalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerdt@muylle.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Marché public relatif à la réalisation d'un contrat à durée indéterminée pour la maintenance des Sniper Advanced Targeting Pods pour F-16

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé la réalisation d'un contrat à durée indéterminée pour la maintenance des *Sniper Advanced Targeting Pods* pour F-16.

L'emploi des systèmes de désignation de cible et de reconnaissance, tant de jour que de nuit, est indispensable à l'opérationnalité de la Défense lors des déploiements.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Coopération au développement
- Fonction publique
- Sécurité et Intérieur
- Mobilité
- Agenda numérique
- Economie
- Affaires étrangères
- Finances

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Accord entre la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni concernant la circulation des trains empruntant la liaison Trans-Manche

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et de la ministre de l'Asile et la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé l'accord entre la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni qui modifie et complète l'accord concernant la circulation des trains empruntant la liaison fixe Trans-Manche.

Le réseau Eurostar a été étendu au réseau ferroviaire néerlandais depuis avril 2018. L'accord tripartite (BE, FR et UK) de 1993 concernant la circulation des trains qui empruntent la liaison Trans-Manche et qui porte sur les contrôles aux frontières ainsi que le protocole qui y est joint doivent dès lors être revus. De cette manière, les Pays-Bas pourront adhérer aux dispositions du traité relatives au trafic dans le tunnel sous la Manche.

Le nouvel accord modifie l'accord original uniquement dans les domaines de compétence des Affaires étrangères et de la Migration. Il contient des dispositions visant à réglementer les principaux aspects liés au caractère transfrontalier des liaisons ferroviaires sous la Manche. L'accent est mis principalement sur la réglementation des conséquences du franchissement de la frontière extérieure de l'espace Schengen par les passagers.

Les principales modifications à l'accord tripartite concernent :

- le champ d'application : le contenu du traité s'applique à tous les pays auxquels le réseau Eurostar s'étend, donc désormais également aux Pays-Bas
- les contrôles aux frontières : l'accord clarifie quel est le pays responsable des contrôles entrants et sortants aux frontières, affine les modalités de ces contrôles et actualise les compétences des garde-frontières
- la coopération en matière de sécurité et les compétences du personnel de police et des autres agents de contrôle dans les trains et dans les zones de sécurité de l'Etat d'accueil

Le Conseil des ministres autorise le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur et le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique et de l'Asile et la Migration à signer l'accord. Il marque également son accord sur son application provisoire si la ratification du traité n'est pas finalisée à temps pour l'entrée en vigueur de la nouvelle liaison ferroviaire entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Accord entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord modifiant et complétant l'accord entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord, le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française concernant la circulation des trains entre la Belgique et le Royaume-Uni empruntant la liaison fixe Trans-Manche, signé à Bruxelles le 15 décembre 1993

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Hébergement des services du Conseil d'Etat à Bruxelles

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation du contrat de bail pour l'hébergement des services du Conseil d'Etat ainsi que sur des travaux de réaménagement.

Les bureaux du Conseil d'État se situent dans plusieurs propriétés de l'État qui sont regroupées autour de « l'Île de la Science », délimitée par la rue de la Science, la rue d'Arlon et la rue Jacques de Lalaing, ainsi que dans le bâtiment loué à la rue de la Science 37. La Régie des bâtiments travaille à l'élaboration d'un Masterplan pour le site dans lequel le Conseil d'État se regroupera dans un nombre plus réduit de bâtiments dont la superficie sera utilisée plus efficacement et correspondra mieux à son programme des besoins. Les bâtiments excédentaires seront dès lors soumis à la vente. Dans l'attente de l'approbation et de l'exécution de ce Masterplan, il convient de continuer à garantir l'hébergement du Conseil d'État. Étant donné que le contrat de bail du bâtiment situé rue de la Science 37 expire le 31 mai 2020, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation provisoire du bail pour une durée de six mois, jusqu'au 30 novembre 2020, prolongeable si nécessaire pour trois mois jusqu'au 28 février 2021.

Les services contraints de quitter la rue de la Science 37 avant la date du fin du contrat de bail pourront être relogés sur le site par le biais de déménagements internes. Afin de pouvoir héberger les services dans des conditions convenables, des travaux d'adaptation sont préalablement nécessaires, principalement au bâtiment situé rue Jacques de Lalaing, ainsi qu'aux bâtiments situés à la rue d'Arlon 94-102 et au bâtiment central. Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public à ce propos via une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Stratégie à long terme pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil des ministres a mandaté la ministre de l'Environnement Marie Christine Marghem de mettre la stratégie à long terme pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Belgique à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation. Il a également approuvé le document de stratégie, pour les éléments relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

Le règlement européen 2018/1999 sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat prévoit qu'au plus tard le 1er janvier 2020, et ensuite au plus tard le 1er janvier 2029, et tous les dix ans par la suite, chaque État membre établit et communique à la Commission sa stratégie à long terme, sur trente ans au minimum. Les stratégies à long terme des États membres ont pour but de contribuer au respect des engagements pris par l'Union et par les États membres au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'accord de Paris.

Afin d'élaborer cette stratégie à long terme belge, un groupe de travail conjoint de la Commission nationale Climat (CNC) et de l'organe de concertation entre les régions et le fédéral dans le domaine de l'Énergie (CONCERE) a été constitué. Les stratégies à long terme des trois régions et quelques éléments de l'étude fédérale ont fait l'objet d'un travail d'intégration au sein d'un groupe de travail interfédéral ad hoc, pour arriver à la stratégie à long terme de la Belgique. Le document intégré de stratégie à long terme pour la Belgique doit être mis à l'agenda du prochain Comité de concertation et y être approuvé, avant envoi à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Prix maximaux sociaux pour la fourniture de gaz et d'électricité

Sur proposition de la ministre de l'Economie Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs aux prix maximaux sociaux pour la fourniture de gaz et d'électricité aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou à situation précaire.

Les prix maximaux sociaux, mieux connus comme "tarifs sociaux gaz et électricité", ont pour but de préserver le pouvoir d'achat et le bien-être des clients résidentiels protégés à revenus modestes ou à situation précaire.

Afin de limiter les hausses de prix significatives des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité, celles-ci seront désormais calculées par trimestre (au lieu de par semestre). L'augmentation sera en outre limitée avec un double plafond, un trimestriel et un annuel :

- pour l'électricité, plafond trimestriel à 10 % et plafond annuel à 20 %
- pour le gaz, plafond trimestriel à 15 % et plafond annuel à 25 %

Les éventuelles augmentations sont ensuite progressivement calculées via le principe du report (*carry-forward*).

Les projets sont soumis au Comité de concertation et seront ensuite transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 30 mars 2007 portant fixation de prix maximaux sociaux pour la fourniture de gaz aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou à situation précaire

Projet d'arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 30 mars 2007 portant fixation de prix maximaux sociaux pour la fourniture d'électricité aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou à situation précaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerdt@muylle.fed.be